

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt- deux mars à dix-huit heures trente, à la mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Pascal LEYOUR, Maire.

Etaient présents : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, CLECH Philippe, DOTTIN Alain, LE COANT Anaïs, LE MEN Rémi, ROLLAND Aurélie, Mickaël URVOAZ, ZUURBIER Jeroen.

Absents excusés : GEFFROY Déborah a donné procuration à LE MEN Rémi.

Absent : FOLLEZOU Armand, MONFORT Frédéric. ROLLAND Aurélie.

Secrétaire de séance : LE MEN Rémi.

*Date de la convocation : 14 mars 2024*

### Objet : Vente de foin année 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année il y a lieu de procéder à la vente de foin située à proximité de la chapelle Saint Gildas et le terrain situé à « Kériou ».

Monsieur le Maire propose comme l'an passé les lots suivants :

- 1 lot de 2 Ha environ à la chapelle de St Gildas au prix de 50.00 €.
- 1 Lot de 8 Ha environ à « Kériou » à 120 €.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 18 mai 2024 à 11 heures 30 à la mairie.

Une publicité sera effectuée par affichage en mairie, dans les commerces, et une distribution par courrier dans les boîtes aux lettres des agriculteurs et des propriétaires de chevaux de la commune.

Après en avoir délibéré et mis au vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres *présents* ( *Vote : 9 pour et 1 procuration*)

- Accepte les tarifs et les conditions de la vente de foin comme précisé ci-dessus pour l'année 2024. Ce montant sera inscrit en fonctionnement recettes à l'article 7028.

### Objet : délibération modificative pour le financement de l'aire de jeux par le Contrat De Territoire 2022 – 2027 : réfection et agrandissement avec acquisition de nouvelles structures

Monsieur Pascal LEYOUR rappelle au conseil municipal qu'actuellement, l'aire de jeux se compose d'une structure pour les 4-12 ans, d'une plus petite structure pour les 6-36 mois, d'un city et d'un portique comprenant une balançoire classique et une balançoire nid d'oiseau inclusive accessible à tous à partir de 3 ans. La commission loisirs et tourisme souhaite apporter quelques améliorations.

En effet, la fourniture et la pose d'une aire multisport date de 2007 pour un montant de 31 461.20 € H.T. Les équipements sont en bon état mais la réfection du gazon synthétique s'impose car très abimé voir dangereux.

Au vu de l'espace restant autour de l'aire de jeux de la commune, le projet est d'apporter de nouveaux équipements et un parcours sportif. L'actualité des jeux olympiques de 2024 va-t-elle inciter la population à bouger vers des structures de jeux et les inciter à faire du sport ?

Dans la continuité de l'accessibilité de tous, le projet consiste à installer un trampoline adapté PMR.

Pour les tout-petits, un petit tobogan pour les 6-36 mois qui sera placé à côté du trampoline et enfin sur toute la longueur du city, un parcours sportif composé de « pas de géant », une échelle horizontale, une poutre

mobile, des barres parallèles et des barres fixes 3 hauteurs pour les plus âgés ayant envie de faire de l'exercice et qui sont trop grands pour les autres jeux.

De plus, il serait judicieux d'installer des buts sécurisés et adaptés dans la cour de l'école.

Avec ces nouvelles attractions, l'aire de jeux permet à toutes les tranches d'âge des enfants, aient une occupation ludique et adaptée et de faire de cet endroit, avec les allées de boules existantes pour tout le monde, un lieu attractif, intergénérationnel, d'échange et de convivialité. Il serait intéressant de revoir le financement de cette opération car le 24 novembre 2023 la délibération N° 46 précisait une utilisation de l'enveloppe du Contrat de Territoire (CTD) 2022 -2027 de 10 000 €.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de modifier la somme inscrite dans le plan de financement concernant le CTD 2022 -2027. Il propose d'inscrire la somme de 18 524 €.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET H.T	FINANCEMENT
<p><b>AIRE DE JEUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection de l'existant (Gazon) 10 000 € H.T</li> <li>• Acquisition de nouvelles structures 38 092 € H.T</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etat : DETR 30% : 14 427 .60 €</li> <li>➤ Département : 38.52 % 18 524 €</li> <li>➤ Agglomération 0 % : 0 €</li> <li>➤ Région 0 % : 0 €</li> <li>➤ Emprunt 0 % 0 €</li> <li>➤ Autofinancement : 31.48% : 15 140.40 €</li> </ul>
<b>Coût des travaux : 48 092 € H.T</b>	<b>Total 48 092 € H.T</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

(vote : 9 pour plus 1 procuration )

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un modificatif du plan de financement pour la demande de subvention pour l'aire de jeux de CARNOËT avec réfection de l'existant, agrandissement avec acquisition de nouvelles structures, avec le plan de financement présenté ci-dessus.

- Précise que 18 524 € de l'enveloppe du contrat de territoire 2022-2027 sera utilisée.

- Précise que ses travaux seront inscrits au BP 2024 en investissement dépenses.

## **Objet : Vote des subventions communales 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des subventions aux associations votées en 2023 et des nouvelles demandes reçues pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour plus 1 procuration), approuve les nouveaux montants pour les subventions de l'année 2024 dont voici le détail :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Subventions accordées en 2024</b>
AMICALE LAIQUE de Carnoët	2 300 €
Kervredigezh Sant Gweltas -Carnoët	500 €
F.N.A.C.A - Comité Local de Carnoët	500 €
Association sportive Celtic de l'Hyères (Foot)	1 000 €
Association LOISIRS et DETENTE de Carnoët	500 €
SOCIETE des CHASSEURS de Carnoët	500 €
Association La VALLEE des SAINTS	500 €
Association Les Korrigans du Fréau	500 €
Association Kerrys Angels	500 €
Association The Little Ranch	500 €
AMICALE des SAPEURS POMPIERS de CALLAC	200 €
Association "LA PIERRE LE BIGAUT, Mucoviscidose"	150 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	50 €
Association Leucémie-Espoir 22	50 €
Centre d'AIDE ALIMENTAIRE du Pays de Guingamp	326 €
Association LIGUE contre le CANCER Comité des Côtes d'Armor	50 €
Association cinéma "La Belle Equipe" de Callac	150 €
SECOURS POPULAIRE - Comité de Callac	400 €
Association LE JUDO CLUB CALLACOIS	100 €
Association L'HAND BALL CALLACOIS	50 €
Association L'HERMINE CALLACOISE (Hockey)	150 €
Association LA KBE (KREIZH BREIZH ELITES) à Carhaix	100 €
Association Solidarité Paysans	50 €

Association DA VIKEN (EHPAD TREBRIVAN)	120 €
Association RKB	50 €
Association Fondation du patrimoine	50 €
Association U.S CALLAC Les Naoussiens	120 €
Association des parents d'élèves de Kerampuil à CARHAIX IME	150 €
ANACR ( <i>Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la résistance</i> ) Comité de Maël-Carhaix / Callac	50 €
Association Carhaix Poher Gymnastique	50 €
Association ALCP ( <i>Athlé Loisirs Carhaix-Plouguer</i> )	50 €
Association sportive du collège de CALLAC	100 €
Association Comice Agricole	500 €
Association carhaixment danse	20 €
Association France rein 22	50 €
Association Les restos du coeur	200 €
Association CIDFF 22 (Centre d'information droit des femmes et familles)	50 €
Association Afm Tlelethon	50 €
Association France adot 22 (dons d'organes)	50 €
Association Rêves de clown (enfants hospitalisés)	50 €
Association pour Valentin	50 €
Association D2 dynamique et développement de CALLAC	50 €
Le Sonart (Ecole de Musique et d'arts du Pays de CALLAC)	50 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS versées</b>	<b>10 986 €</b>

**Objet : Présentation annuel année 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Guingamp Paimpol Agglomération a remis son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et le service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de Guingamp Paimpol Agglomération sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et du service public d'assainissement collectif pour l'année 2022.

Les personnes qui le souhaitent peuvent le consulter en mairie.

### **Objet : Présentation annuel année 2022 sur le prix et la qualité du service en eau potable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Guingamp Paimpol Agglomération a remis son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public eau potable des syndicats pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de Guingamp Paimpol Agglomération sur le prix et la qualité du service public eau potable des syndicats pour l'année 2022. Cependant la commune de CARNOËT dépend du Syndicat Mixte du Kreiz Breiz d'Alimentation en Eau Potable (*SMKBAEP*) pour la distribution en eau potable.

Les personnes qui le souhaitent peuvent le consulter en mairie.

### **Objet : Présentation annuel année 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Guingamp Paimpol Agglomération a remis son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de Guingamp Paimpol Agglomération sur le prix et la qualité du service public eau potable des syndicats pour l'année 2022.

Les personnes qui le souhaitent peuvent le consulter en mairie.